

# La fronde anti-Collomb gronde au sein de la majorité

Une centaine de députés LRM mène la bataille contre la ligne portée par le ministre de l'intérieur



## " Dublinés "



Ce sont ces migrants qui ont dû laisser leurs empreintes dans un pays d'Europe avant d'arriver en France. Leur placement en rétention a été jugé illégal en septembre 2017 par la Cour de cassation, du fait de l'absence de critères établissant " *le risque non négligeable* " de fuite du demandeur. Depuis, l'administration et les forces de l'ordre étaient privées du placement en rétention pour gérer les flux de demandeurs d'asile, censés être transférés dans le pays où leurs empreintes ont été prélevées. Or, le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, qui a fait de l'augmentation des transferts de ces " dublinés " l'une de ses priorités, a plaidé qu'il ne pouvait attendre le projet de loi " asile et immigration ", dont le parcours parlementaire ne débutera qu'en avril, pour combler ce vide juridique. D'où l'examen en urgence au Parlement de cette proposition de loi pour faciliter le placement en rétention des demandeurs d'asile " dublinés ".

La fin d'un tour de chauffe. Les députés ont adopté, jeudi 15 février, une proposition de loi sur

les " dublinés " – les étrangers soumis au règlement européen sur l'asile (dit " de Dublin "). La majorité La République en marche (LRM)-MoDem a voté en faveur de ce texte, qui prévoit les conditions de leur placement en centre de rétention, malgré de vives réticences internes. La droite s'est également prononcée pour, alors que la gauche a voté contre.

Cette proposition de loi, souhaitée par le gouvernement pour adapter la législation française au règlement européen, a été loin de faire l'unanimité dans les rangs de la majorité, lors du débat dans l'Hémicycle. *" Ce texte ne me convient pas "*, a asséné Matthieu Orphelin, à la tribune. A l'instar du député LRM de Maine-et-Loire, plusieurs députés macronistes ont affiché leur désaccord avec plusieurs points de ce texte, qui a été durci au Sénat, à majorité de droite. *" Il y a un danger de banaliser l'enfermement "*, a ainsi jugé Florence Granjus (Yvelines), tandis que Jean-Michel Clément (Vienne) a lancé : *" Il n'est pas interdit de mettre un peu d'humanité dans un texte de loi. "* Dans l'Hémicycle, des députés LRM ont même défendu plusieurs amendements au texte du Sénat, mais ils ont tous été rejetés. Et l'Assemblée a finalement adopté la version du Sénat.

Il n'empêche : pour les députés LRM, les débats sur ce texte ont fait office de révélateur des rapports de force à l'approche de la présentation du projet de loi asile-immigration par Gérard Collomb lors du conseil des ministres du 21 février. Il a aussi, par ricochet, fait émerger des visages qui incarnent aujourd'hui la contestation de la ligne portée par le ministre de l'intérieur, avant l'examen du texte à l'Assemblée, courant avril.

L'histoire commence en novembre. Richard Ferrand, le président du groupe LRM, et les cadres de la commission des lois, anticipent déjà la difficulté de cette thématique pour le collectif. Ils refusent la demande du gouvernement que la majorité porte la proposition de loi sur les " dublinés ". S'ils avaient accepté, elle aurait été la première loi inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée par les macronistes. Un symbole délicat. Les Constructifs, ces élus de droite très coopératifs avec le gouvernement, acceptent finalement le service commandé de la Place Beauvau. La majorité a évité la balle, mais elle n'est pas épargnée par le débat.

Dès la première lecture à l'Assemblée, des lignes de discorde se font entendre. Le 7 décembre, dans l'Hémicycle, Stella Dupont exprime ses doutes sur la proposition de loi avant de voter contre. La députée macroniste de Maine-et-Loire, ancienne maire PS, fait, depuis, partie des principales voix de la contestation au sein du groupe.

En fin d'année, une succession d'événements contribue à élargir le cercle des sceptiques. Début décembre, des témoignages de violences policières à l'égard des migrants à Calais et à Paris se multiplient. La " une " de *L'Obs*, " Migrants : bienvenue au pays des droits de l'homme ", avec un photomontage présentant Emmanuel Macron derrière des barbelés frappe les députés. Surtout, les associations d'aide aux étrangers multiplient les alertes après la publication d'une circulaire du ministère de l'intérieur, qui organise le recensement des migrants dans l'hébergement d'urgence.

La méfiance s'est installée

*" Cette circulaire, ç'a été un électrochoc "*, raconte dans un sourire qui ne la quitte pas Delphine Bagarry, élue des Alpes-de-Haute-Provence et ancienne socialiste. *" On a commencé à en parler entre nous, à la buvette, avec cette question : est-ce que cela part d'une bonne ou d'une mauvaise intention ? "* Dans le groupe LRM, certains commencent à douter du " en même temps " prôné par le ministère de l'intérieur, entre " fermeté et humanité " à l'égard des migrants. *" Il y a eu un moment de flottement, relate encore le député des Deux-Sèvres Guillaume Chiche. On a eu du mal à avoir des réponses du ministère de l'intérieur, or ceux qui parmi nous ont une petite*

*expérience de la doctrine de l'administration de Beauvau en matière de politique migratoire avaient quelques raisons de s'inquiéter. "*

Lui se dit " rassuré " a posteriori, mais la méfiance s'est installée au sein du groupe. A quelques jours des vacances de Noël, le mardi 19 décembre 2017, cette inquiétude prend le visage de plusieurs députés. Connu pour sa bonhomie autant que pour son habileté politique, le député des Hautes-Alpes Joël Giraud s'indigne en réunion de groupe du sort des migrants qui traversent la frontière franco-italienne avec les " extrémités gelées ".

Quelques heures plus tard, une femme, dans l'Hémicycle, se fait la porte-voix de ces inquiétudes lors des questions au gouvernement. Les fiches dans les mains, le ton accusateur, Sonia Krimi interroge vivement Gérard Collomb sur les équilibres du futur projet de loi. L'unité, jusque-là savamment préservée publiquement par le groupe, vole en éclats lors de ce rendez-vous très médiatique. Le groupe démine, répète que la question a été relue par le cabinet de Gérard Collomb – comme c'est l'usage pour la majorité. C'est donc qu'elle ne posait pas problème. Seul le ton aurait été trop offensif.

Sur les bancs de LRM, certains des députés de la commission des lois fulminent en entendant la question de leur collègue. " *Ce n'est pas en braquant Collomb qu'on va obtenir quelque chose* ", s'agace l'un d'eux. En coulisse, certains se sont déjà activés auprès du ministère de l'intérieur. Ils viennent d'obtenir une victoire, réclamée par les associations, que le député de la Vienne Sacha Houlié annonce le 20 décembre dans la matinale d'Europe 1 : l'abandon de la notion de " pays tiers sûr ", Etats voisins de l'Union européenne dans lesquels il aurait été possible de renvoyer certains migrants sans examiner leur demande d'asile. Mais le groupe commence à comprendre que, sur ce sujet, il ne pourra plus se contenter de laisser les seuls commissaires aux lois régler une question qui est venue saisir un grand nombre de députés de manière très intime.

Dès la rentrée de janvier, le gouvernement met les bouchées doubles pour convaincre la majorité de suivre. Gérard Collomb multiplie les dîners avec des parlementaires. Plusieurs temps d'échange en groupe sont organisés. Un -premier, lors du séminaire de rentrée le 15 janvier, puis quelques -semaines plus tard, une réunion est spécialement organisée autour du ministre.

Ton parfois piquant

Pendant trois heures, au sous-sol du 101 rue de l'université, le ministre de l'intérieur voit s'afficher deux types de députés. Les premiers s'indignent de son attitude. C'est le cas de Martine Wonner, députée du Bas-Rhin, psychiatre et ancienne directrice du pôle santé du Samu social de Paris. Matthieu Orphelin, un proche de Nicolas Hulot et ancien d'Europe écologie-Les Verts, plaide aussi pour un davantage de débats sur ce texte. Avec Stella Dupont, il multiplie les auditions d'association et les visites de terrain sur ce thème depuis le début du mois. Leurs prises de parole trouvent un écho auprès d'anciens socialistes : Brigitte Bourguignon et Jean-Michel Clément, tous deux animateurs du " pôle social ", un regroupement de députés plutôt ancrés à gauche qui se structure au sein du groupe depuis la fin de l'année 2017.

Gérard Collomb voit aussi défiler des soutiens. Parmi eux une partie des commissaires aux lois, plutôt sur une ligne dure comme la juppéiste Marie Guévenoux et la vallsiste Elise Fajgeles – nommée depuis rapporteuse du texte – ou encore l'ancien patron du Raid, Jean-Michel Fauvergue. Le ton se fait parfois piquant. Conviés à la réunion, les députés MoDem boivent du petit-lait en assistant à certains échanges acides entre élus LRM. " *On a assisté à l'éternel débat entre "je suis plein d'humanité et toi tu ne l'es pas"* ", relate l'un des centristes.

Au fil des semaines, les contours d'un texte, resté jusque-là très flous selon les dires des députés,

commencent à se dessiner. L'accueil dans les centres de rétention sera allongé de 45 à 90 jours, le délai de recours devant la Cour nationale du droit d'asile réduits de 30 à 15 jours. Le texte comporte aussi des protections, le rapprochement familial sera étendu pour les mineurs, et les femmes présentant un risque d'excision feront l'objet d'une attention particulière. Le député du Val d'Oise Aurélien Taché peaufine, de son côté, un rapport commandé par le gouvernement sur l'intégration des demandeurs d'asile. Sa contribution est, depuis la rentrée, la caution " sociale " attendue pour contrebalancer le texte de l'intérieur, mais sa publication ne cesse d'être repoussée.

A trois semaines de la présentation en conseil des ministres, l'une des députées les plus impliquées sur le texte exprime toujours son abattement. *" Le texte n'est toujours pas équilibré, quand on fait la somme des plus et des moins, le compte n'y est toujours pas. "* Dans ce contexte d'attente, le retour de la proposition de loi sur les " Dublinés " à l'Assemblée nationale, après son vote au Sénat, suscite un regain de tensions.

Des parlementaires, emmenés par la députée de l'Hérault Coralie Dubost, décident de déposer des amendements à un texte qu'ils jugent durci par le Sénat. La liste des signataires compte 98 noms, près d'un tiers du groupe. Y figurent toutes les voix qui se sont inscrites dans la résistance à trop de fermeté sur la question de l'asile : Stella Dupont, Delphine Bargarry, Martine Wonner, Matthieu Orphelin, Sonia Krimi, Joël Giraud, Brigitte Bourguignon, Jean-Michel Clément, mais aussi quelques députés de la commission des lois, notamment leur chef de file, Naïma Moutchou et la députée de l'Isère Emilie Chalas.

*" Ce projet me pose un vrai cas de conscience "*, déclare gravement cette dernière au cours des débats en commission. Quelques heures auparavant, les députés avaient décidé de retirer ces amendements. La volonté du gouvernement d'aller vite pour combler un *" vide juridique "* sur l'enfermement des " Dublinés " en centre de rétention l'avait emporté sur leur volonté de rééquilibrer le texte.

Dans la salle de la commission des lois, il y a une grande absente : Naïma Moutchou, la responsable du groupe. Celle-ci fini par arriver une heure en retard, le visage pâle, visiblement contrariée par le scénario des débats. La réunion de commission tourne à la séance d'avertissement au gouvernement. Devant un petit groupe de députés, M. Collomb s'est engagé à revenir, lors du projet de loi asile-immigration, sur les dispositions qui chagrinent les députés. La ministre auprès du ministre de l'intérieur, Jacqueline Gourault, l'a confirmé jeudi soir, lors de l'examen du texte dans l'Hémicycle, en faisant comprendre aux députés que le gouvernement ne s'opposerait pas à des amendements dans le projet de loi pour revenir sur ces points controversés.

*" Collomb a compris qu'il nous avait mis en difficulté "*, relate un membre du groupe de députés LRM réticents à la politique du ministre de l'intérieur. Ces derniers espèrent avoir gagné dans ce match l'assurance d'une plus grande souplesse sur leurs propositions d'enrichissement du projet de loi, notamment sur les dispositions concernant l'intégration, les délais de recours ou les conditions d'accueil en centre de rétention si la durée maximale d'enfermement devait être augmentée. *" On va faire notre travail de parlementaire, on va enrichir le texte, on va l'équilibrer et on fera le bilan au soir du vote "*, en avril, prévient Mathieu Orphelin. Même si cette fois, il sera plus difficile de voter contre si le compte n'y est pas.

**Manon Rescan**